

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAULIN

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 3 DÉCEMBRE 2017

1. La **séance a été ouverte à 11 h 30** en présence de quelque 180 citoyens ayant répondu à l'invitation de participer à la **quatrième édition du *Brunch du Citoyen***.
2. Le maire a présenté la **situation financière** de la Municipalité, les **orientations budgétaires 2018** et les **revenus anticipés**.
3. Les membres du Conseil ont tour à tour informé la population des dépenses et des priorités d'action 2018 pour chaque champ d'activités. Ils ont aussi **remercié les personnes impliquées bénévolement dans la structure de participation citoyenne**.
4. Pour 2018, le Conseil et l'administration municipale ont prévu **un budget qui maintient la taxe foncière à 0,92 \$ par 100 \$ d'évaluation** - comme c'est le cas depuis 2014.
5. Les **taxes de services** sont les mêmes qu'en 2017. Les **remboursements d'emprunts prévus** sont globalement inférieurs à ceux assumés en 2017.
6. Le maire a aussi expliqué que **le Conseil a décidé de ramener la période de tolérance du retard pour le non-paiement des taxes à un an** tel qu'annoncé l'an dernier. Cette mesure, qui affecte très peu de contribuables, est prise par souci d'équité envers ceux qui paient leurs taxes assidûment et pour éviter des frais aux retardataires eux-mêmes.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**adopter le règlement 263** qui présente le budget, le plan triennal d'immobilisations, les taxes et les modalités de paiement de ces dernières. **Le maire a précisé que le compte de taxe 2018 sera très semblable à celui de 2017**.
8. Par vote unanime, il a été résolu de **lever la séance à 12 h 20**.
9. Des membres du public ont pris la parole suite à la levée de l'assemblée; des citoyens sont intervenus sur des sujets autres que le budget. Le maire les a invités à participer aux forums de consultation, qu'on organisera après les Fêtes, pour élaborer le prochain *Plan stratégique de développement* qui guidera les actions du Conseil au cours de son mandat.

INFORMATION ET CONSULTATION SUR L'AVENIR DE L'ÉGLISE

10. Après le *Brunch* et l'adoption du budget, le maire a fait **une mise en contexte** expliquant la situation au niveau diocésain, au niveau paroissial et au niveau municipal.
11. Le diocèse est impliqué dans une vaste opération appelée « *Le tournant missionnaire* » qui vise à remettre aux fidèles la charge de leur communauté chrétienne et à **réorganiser les 67 paroisses du diocèse en 13 nouvelles paroisses**. Ce virage est rendu nécessaire par le déclin de la pratique religieuse et le vieillissement des prêtres dont la relève est inexistante.
12. Au niveau paroissial, un regroupement des paroisses de Yamachiche, Saint-Sévère, Saint-Barnabé, Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts sera effectif au 1er janvier 2018. La nouvelle paroisse s'appellera Saint-Christophe. Les bureaux seront situés à Yamachiche. Le curé sera l'abbé Julio Duran. La responsable de la pastorale sera Louise Deschesnes et la secrétaire, Danièle Lessard. **Au**

niveau financier, la paroisse n'est plus en mesure d'assumer toutes les charges liées à la gestion de ses immeubles.

13. Au niveau municipal, le Conseil estime du devoir de la Municipalité de **préserver le patrimoine bâti municipal et la vitalité du centre du village**. La Municipalité a aussi **besoin de nouveaux espaces** pour répondre à divers besoins que décrit le maire.
14. Le 3 avril 2017, **la Fabrique a offert de céder ses immeubles à la Municipalité** sans compensation financière. En contrepartie, **la paroisse demande le maintien d'un lieu de culte sans loyer**, mais en assumant les charges normales d'un locataire.
15. Suite à cette offre, la Municipalité a fait expertiser les bâtiments. **Les bâtiments offerts à la cession représentent environ 16 000 pieds carrés et les investissements à faire pour les mettre à niveau seraient de l'ordre de 160 000 \$.**
16. **Les membres du Conseil estiment que l'offre de la Fabrique présente de l'intérêt pour la Municipalité** parce qu'elle lui permettrait de répondre à ses besoins d'espace pour plusieurs années à venir, parce que les coûts d'opération seraient diminués par les revenus générés par la location du presbytère et les frais assumés par la Fabrique pour l'exercice du culte, parce que la vitalité du centre du village serait sauvegardée et le patrimoine bâti de la Municipalité, préservé.
17. Au cours de la période de discussion qui a suivi, **toutes les interventions allaient dans le sens de l'acceptation de l'offre de la Fabrique**. Une ou deux questions ont été soulevées concernant l'aménagement et l'utilisation des locaux. Le maire a répondu que **le Conseil veut se donner un an pour établir et mettre en œuvre un plan cohérent d'utilisation de ces immeubles**. Les citoyens intéressés pourront participer à cette opération.
18. Un vote indicatif a suivi et **tous les citoyens et citoyennes présents se sont prononcés en faveur de l'acceptation de l'offre de la Fabrique par la Municipalité.**
19. À 12 h 50, l'activité a pris fin.